



Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**ACQUISITION D'UN APPARTEMENT ET D'UNE CAVE (LOT 1, 2, 3 ET 4)  
DÉPENDANT D'UN IMMEUBLE CADASTRÉ SECTION AB N° 660 SIS 48 RUE DE  
TRANS À DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 3 mars 2022**

L'An deux mille vingt et un, le 3 mars à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

**PROCURATIONS :**

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, DANIELLE ADOUX COPIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET à MARTINE ZERBONE

**ABSENT :**

RENÉ DIES

**Secrétaire de Séance :**

CAMILLE DIQUELOU

Publié le :  **/ 8 MARS 2022**

**RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI**

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le 8/03/2022

Berger  
Levrault

ID : 083-218300507-20220303-2022\_005-DE

VU l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

VU l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

VU l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

La Commune s'est engagée à sauvegarder et à mettre en valeur son patrimoine bâti au travers de l'Aire de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. ;

Par courriel en date du 11 juin 2021, la SCI MARBRUDAN représentée par Messieurs Carcenac, Birzi et Maillols, a proposé à la Commune d'acquérir un appartement et une cave (lots 1, 2, 3 et 4) situés dans la copropriété cadastrée section AB numéro 660, sis 48 rue de Trans à Draguignan. Cet immeuble dit « Maison de la Reine Jeanne » qui date du 16<sup>ème</sup> siècle est inscrit au patrimoine des monuments historiques par arrêté en date du 27 janvier 1926 ;

Il est ici rappelé que la Commune a déjà fait l'acquisition de plusieurs lots dans ledit immeuble et que les biens proposés par la SCI MARBRUDAN viendraient ainsi compléter et enrichir le patrimoine communal.

Par courriel en date du 12 janvier 2022, la Commune a proposé à la SCI MARBRUDAN d'acquérir l'appartement et la cave (lots 1, 2, 3 et 4) au prix de 40 000 euros frais de notaire inclus ;

Par courriel en date du 17 janvier 2022, la SCI MARBRUDAN a accepté la proposition de la Commune sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal ;

Le prix de cette vente étant inférieur au seuil de consultation obligatoire (180 000 € HT), il n'a pas été demandé d'avis de valeur au service du Domaine.

Le plan dudit bien est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve l'acquisition amiable de l'appartement et de la cave (lots 1, 2, 3 et 4) susvisés au prix net vendeur de 40 000 € frais de notaire inclus ;
- autorise Monsieur le Maire représentant la commune de Draguignan, légalement habilité en vertu des dispositions de l'article L. 1311-13 du Code Général des collectivités territoriales, à signer l'acte notarié d'acquisition ainsi que tous les actes afférents à cette opération.

Fait à Draguignan, le 03/03/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan  
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération  
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

